

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'AUMOND
Procès-verbal 13 avril 2022

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue au Centre culturel et communautaire situé au 664, route Principale à Aumond, le mercredi 13 avril 2022 à compter de 19 h 00 et à laquelle étaient présent :

Sont présents :

M. Barry Ardis
M. Robert Piché
M. Sébastien Lafrenière

Mme Ariane Guilbault
M. Mario Langevin
Mme Anne Lévesque

Absence motivée :

Sous la présidence de M. le Maire Alphée Moreau. Assiste à la rencontre, Mme Julie Cardinal, directrice générale à titre de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Vérification du quorum

2022-04-A4542 Ouverture de l'assemblée

Il est résolu de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de 19 h 01.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

2022-04-A4543 Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Proposé par le conseiller Mario Langevin.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Vérification du quorum ;
- 1.2 Ouverture de l'assemblée par le maire ;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;

2. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure

- 2.1 Dépôt et adoption des rapports financiers et du vérificateur pour l'année 2021 ;
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2022 ;

3. Comptes payables

- 3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (mars 2022) ;

4. Incendie et sécurité publique

- 4.1 Embauche de pompiers volontaires ;

5. Voirie

- 5.1 Abats-poussières – Octroi de contrat ;
- 5.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local ;
- 5.3 Embauche de Monsieur Alain Martin au poste d'opérateur ;

6. Loisirs et culture

7. Hygiène du milieu et Environnement

8. Urbanisme, Développement et Industrie

- 8.1 Adoption du 2e projet - Règlement numéro 2021-03-266 modifiant le règlement de zonage 160 de la municipalité d'Aumond visant l'ajout d'usage H1 dans la zone F129 et l'usage B8 dans la zone U205 ;
- 8.2 Adoption du 2^e projet - Règlement numéro 2022-05-274 modifiant le règlement de zonage 160 afin de permettre dans les zones V-144 et V-145 au plan de zonage les résidences de tourisme ;
- 8.3 Adoption du 2^e projet - Règlement numéro 2022-06-275 modifiant le règlement de zonage numéro 160 concernant les dispositions relatives aux roulottes de camping et aux véhicules récréatifs ;

9. Administration

- 9.1 Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ ;
- 9.2 Commission municipale – Dépôt des rapports d'audit de conformité ;
- 9.3 Adoption – Révision du code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux ;
- 9.4 Directrice générale – Fin de contrat ;
- 9.5 Nomination directrice générale/greffière-trésorière par intérim ;
- 9.6 MRCVG – Appui de la demande au ministère de la Sécurité publique - Renouvellement de l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec ;
- 9.7 Coopérative de solidarité de Bouchette – Appui moral ;
- 9.8 Dans'Action – Demande de contribution ;
- 9.9 Station de vidange de roulottes – Autorisation ;
- 9.10 Salaires des employés – Ajustement de taux ;

10. Varia

11. Maire et conseillers

12. **Correspondance**
13. **Période de questions**
14. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité.

2. **Adoption des procès-verbaux**

2022-04-A4544 **Dépôt et adoption des rapports financiers et du vérificateur pour l'année 2021**

À la suite de la présentation par Madame Marie-Claude Grondin des rapports financiers et du vérificateur pour l'année 2021 produits par la firme comptable Langevin Grondin, CPA Inc., et conformes aux normes comptables en vigueur. Il est résolu d'adopter lesdits rapports tels que présentés. Les documents seront acheminés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (article 176.2 du Code municipal) par voie électronique.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

2022-04-A4545 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2022**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2022, tel que rédigé.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

3. **Comptes payables**

2022-04-A4546 **Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer**

CONSIDÉRANT que les listes des déboursés au 31 mars 2022 totalisent 172 319.87 \$ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer :	51 198.83 \$
Comptes payés :	99 090.47 \$
Salaires :	22 030.57 \$

Chèque ou prélèvement annulé : #9200 et #9381

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'approuver, tel que déposé, les listes des déboursés.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

4. Incendie et sécurité publique

2022-04-A4547

Embauche de pompiers volontaires

Il est résolu d'embaucher Messieurs Michael Champagne, Yan Lafrenière et Alain Martin, à titre de pompiers volontaires de la brigade incendie d'Aumond, effectif à compter du 1er avril 2022 et qu'ils s'engagent à suivre la formation pompier 1.

Il est également résolu de les informer que cet engagement est conditionnel à l'obtention d'une copie de leur certificat médical.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

5. Voirie

2022-04-A4548

Abats-poussières – Octroi de contrat

CONSIDÉRANT que nous avons demandé des soumissions pour procéder à l'achat de 20 ballots d'abats-poussières ;

CONSIDÉRANT que les prix soumis sont :

- Sel Warwick inc. 630.00 \$/ballot plus taxes
- Somavrac c.c. 640.00 \$/ballot plus taxes

Il est résolu d'octroyer le contrat à Sel Warwick pour l'achat de 20 ballots au montant de 630.00 \$ plus taxes du ballot.

Proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2022-04-A4549

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transport a versé une compensation de 379 461.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS, il est résolu et adopté que la municipalité d'Aumond informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

2022-04-A4550

Embauche de Monsieur Alain Martin au poste d'opérateur

CONSIDÉRANT que le conseil désire embaucher Monsieur Alain Martin ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'embaucher Monsieur Alain Martin pour le poste d'opérateur aux conditions de la convention collective.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

6. **Loisirs et culture**

7. **Hygiène du milieu et Environnement**

8. **Urbanisme, Développement et Industrie**

2022-04-A4551

Adoption du 2^e projet - Règlement numéro 2021-03-266 modifiant le règlement de zonage 160 de la municipalité d'Aumond visant l'ajout d'usage H1 dans la zone F129 et l'usage B8 dans la zone U205

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donnée pour le projet de Règlement numéro 2021-03-266 modifiant le règlement de zonage 160 de la municipalité d'Aumond visant l'ajout d'usage H1 dans la zone F129 et l'usage B8 dans la zone U205 ;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que le conseil municipal adopte le deuxième projet du Règlement numéro 2021-03-266 modifiant le règlement de zonage 160 de la municipalité d'Aumond visant l'ajout d'usage H1 dans la zone F129 et l'usage B8 dans la zone U205

Proposé par le conseiller Mario Langevin.

Adoptée à l'unanimité.

2022-04-A4552

Adoption du 2^e projet - Règlement numéro 2022-05-274 modifiant le règlement de zonage 160 afin de permettre dans les zones V-144 et V-145 au plan de zonage les résidences de tourisme

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donnée pour le projet de Règlement numéro 2022-05-274 modifiant le règlement de zonage 160 de la municipalité d'Aumond afin de permettre dans les zones V-144 et V-145 au plan de zonage les résidences de tourisme ;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que le conseil municipal adopte le deuxième projet du Règlement numéro 2022-05-274 modifiant le règlement de zonage 160 de la municipalité d'Aumond afin de permettre les résidences de tourisme dans les zones V-144 et V-145.

Proposé par le conseiller Mario Langevin.

Adoptée à l'unanimité.

2022-04-A4553

Adoption du 2^e projet - Règlement numéro 2022-06-275 modifiant le règlement de zonage 160 concernant les dispositions relatives aux roulottes de camping et aux véhicules récréatifs

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donnée pour le projet de Règlement numéro 2022-06-275 modifiant le règlement de zonage 160 de la municipalité d'Aumond concernant les dispositions relatives aux roulottes de camping et aux véhicules récréatifs;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que le conseil municipal adopte le deuxième projet du Règlement numéro 2022-06-275 modifiant le règlement de zonage 160 de la municipalité d'Aumond concernant les dispositions relatives aux roulottes de camping et aux véhicules récréatifs.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

9. Administration

2022-04-A4554

SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se joindre à ce regroupement ;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU QUE ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022

IL EST RÉSOLU :

QUE la Municipalité confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

QUE la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres ;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé ;

QUE la Municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité ;

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

2022-04-A4555

Commission municipale – Dépôt des rapports d’audit de conformité

CONSIDÉRANT les travaux d’audits de conformité portant sur la transmission des rapports financiers, et ce, pour l’ensemble des municipalités de moins de 100 000 habitants ;

EN CONSÉQUENCE, nous déposons les versions définitives des rapports d’audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l’unanimité.

2022-04-A4556

Adoption – Révision du code d’éthique et de déontologie pour les employés municipaux

RÈGLEMENT 2022-03-272

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ D’AUMOND**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-03-272 ÉDICTANT LE CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ D’AUMOND

ATTENDU QUE la *Loi sur l’éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM)*, sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l’obligation pour toutes les municipalités locales d’adopter un code d’éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d’éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l’éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l’ajout d’une règle relative à la réception d’un don ou avantage par un employé ;

ATTENDU QUE, conformément à l’article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l’adoption du Code d’éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QU’UN avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 9 février 2022;

ATTENDU QUE l’adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d’un projet de règlement en date du 9 février 2022 ainsi que d’une consultation des employés sur le projet de règlement qui s’est tenue le 7 avril 2022 ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 4 avril 2022 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu par les conseillers présents, que le règlement suivant soit adopté :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Objet

Le présent règlement a pour objet de remplacer le Code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, notamment, d'ajouter une précision concernant les dons et avantages reçus par un employé municipal.

Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Aumond, joint en annexe A est adopté.

Article 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester au directeur général, sur le formulaire prévu à cet effet, en avoir reçu copie et en avoir pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception. L'attestation complétée est versée au dossier de l'employé.

Le maire reçoit une copie de l'attestation du directeur général et greffier-trésorier.

Article 5 Remplacement

Le présent règlement remplace le Règlement numéro 2016-06 édictant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, adopté le 7 septembre 2016.

Toute mention ou référence à un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, que ce soit dans un règlement, une résolution, une politique, un contrat, etc., est réputée faire référence au présent règlement.

Article 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté par le conseil municipal, le 13 avril 2022

Alphée Moreau
Maire

Julie Cardinal
Directrice générale
Greffière-trésorière

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

2022-04-A4557

Directrice générale – Fin de contrat

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Cardinal, directrice générale nous a avisé par écrit qu'elle souhaite mettre un terme à son contrat ;

CONSIDÉRANT QU'ELLE a donné un préavis de 30 jours tel que spécifié dans son contrat ;

EN CONSÉQUENCE, la directrice générale madame Julie Cardinal quittera ses fonctions le 4 mai 2022.

Proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière.

Adoptée à l'unanimité.

2022-04-A4558

Nomination directrice générale/greffière-trésorière par intérim

CONSIDÉRANT QUE le poste de directrice générale/greffière-trésorière sera vacant le 4 mai prochain ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire nommer madame Caroline Leruite à ce poste par intérim ;

EN CONSÉQUENCE, madame Caroline Leruite débutera ses fonctions à ce poste à compter du 1^{er} mai 2022.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

2022-04-A4559

MRCVG – Appui de la demande au ministère de la Sécurité publique - Renouvellement de l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 76 de la Loi sur la police, les services de la Sûreté du Québec (SQ) sont fournis en application des ententes conclues entre la ministre de la Sécurité publique et les MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec, intervenue entre la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et le ministère de la Sécurité publique (MSP), est échue depuis décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE malgré cette échéance, la SQ continue de fournir ses services à la MRC, en attendant la conclusion d'une nouvelle entente, conformément à l'article 80 de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont en cours au niveau provincial depuis plusieurs années pour le renouvellement de ces ententes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a été informée par le MSP, en novembre 2021, que des travaux inhérents au renouvellements des ententes relatives à la fourniture de services de police par la SQ se sont déroulés dans les derniers mois, par l'entremise d'un comité de liaison et d'un comité de révision du modèle d'entente, comités formés de représentants de la SQ, de la FQM, de l'UMQ et du MSP;

CONSIDÉRANT QUE suivant ces travaux, un nouveau modèle d'entente ainsi qu'un nouveau modèle de répartition des effectifs basé sur la charge de travail devaient être présentés aux MRC;

CONSIDÉRANT QUE des rencontres de présentation, prévues dans plusieurs MRC du Québec, ont été annulées en décembre 2021 suite à de nombreuses préoccupations soulevées relativement au plan de répartition des effectifs devant être présenté;

CONSIDÉRANT QUE des discussions seraient à ce jour toujours en cours avec la SQ et les partenaires impliqués dans le dossier;

CONSIDÉRANT QUE pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, il est inconcevable de présumer qu'une baisse des effectifs pourrait être envisagée sur son territoire, considérant notamment la grandeur du territoire desservi ainsi que les statistiques présentées aux différents rapports annuels de son comité de Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau souhaite que tous les facteurs inhérents à son territoire soient pris en considération dans le cadre du renouvellement de l'entente à intervenir avec le MSP.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu par le Conseil de la Municipalité d'Aumond :

- De demander à la ministre de la Sécurité publique, Mme Geneviève Guilbault, qu'aucune réduction des effectifs ne soit être prévue sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, dans le cadre du renouvellement de l'Entente entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec à intervenir avec la MRC.
- De transmettre copie de la présente résolution à Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'à la Sûreté du Québec;

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

2022-04-A4560

Coopérative de solidarité de Bouchette – Appui moral

ATTENDU QUE le secteur de l'économie sociale au Québec rassemble la totalité des entreprises collectives (les coopératives, les organismes à but non lucratif ou les mutuelles) qui ont des activités marchandes dont la finalité est économique et sociale.

ATTENDU QUE la Coopérative de solidarité de Bouchette est un créateur d'emploi dans sa municipalité.

ATTENDU QUE la Coopérative de solidarité de Bouchette travaille à implanter de nouveaux services pour sa communauté.

ATTENDU QUE la Coopérative de solidarité de Bouchette est un point de vente important de produits agricoles locaux en tout genre.

ATTENDU QUE la Coopérative de solidarité de Bouchette dessert la population locale et les villégiateurs de la municipalité et même des alentours.

EN CONSEQUENCE, il est résolu de démontrer l'appui de la municipalité à la poursuite des activités courantes et futures de la Coopérative de solidarité de Bouchette.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

2022-04-A4561

Dans'Action – Demande de contribution

CONSIDÉRANT la demande de contribution de l'école de danse Dans'Action pour le récital annuel ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'octroyer un montant de 150.00 \$.

Proposé par le conseiller Mario Langevin.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2022-04-A4562

Station de vidange de roulottes – Autorisation

CONSIDÉRANT QUE nous désirons installer une station de vidange pour roulotte au 679, route Principale ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d’accepter la soumission de Climatisation Maniwaki au montant de 1342.00 \$ plus taxes.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l’unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2022-04-A4563

Salaires des employés – Ajustement de taux

CONSIDÉRANT QUE nous désirons ajuster les salaires des employés au taux de 2023 selon l’échelon en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu de modifier les taux horaires rétroactivement au 1^{er} avril 2022.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l’unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu’il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

10. **Varia**

11. **Maire et conseillers**

12. **Correspondance**

13. **Période de questions**

14. Levée de l'assemblée

2022-04-A4564 Levée de l'assemblée

Il est résolu de procéder à la levée de la présente séance, à 19 h38.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

Alphée Moreau
Maire

Julie Cardinal
Directrice générale
Greffière-trésorière